

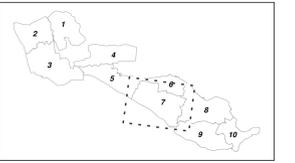


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

Pièce n°3.2-1
Règlement graphique

Plan n°7 - Commune du Bois Plage en Ré



Echelle : 1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 6 octobre 2022

- Limite de zone
- Prescriptions**
- Emplacements réservés
 - Servitudes dans l'attente d'un projet d'aménagement global
 - Espaces boisés classés
 - Linéaire commercial à protéger
- Éléments du paysage, sites et secteurs à protéger**
- Protection du Patrimoine bâti
- Protection du Patrimoine végétal**
- Arbre
 - Alignement d'arbres
 - Haie
 - Boisements d'intérêt
 - Clos et jardins d'intérêt
 - Parcs
 - Zones humides
- Orientations d'Aménagement et de Programmation**
- Sectorielles
 - Thématiques
- Risques naturels**
- Périmètre soumis au risque d'inondation (remontée de nappe)
La cote plancher du premier niveau à 3,00 m NGF minimum

Zone urbaine (U)

- U0 - Noyau ancien des centres bourgs
- U1 - Extensions denses et semi-denses (comprenant les sous-secteurs U11 et U12) des centres bourgs
- U2 - Secteur de densité modérée en continuité du bourg
- U3 - Secteur de densité modérée en discontinuité du bourg
- U4 - Secteur à vocation d'aménagement d'intérêt collectif et de services publics
- U5 - Secteur d'activités portuaires
- U6 - Secteur d'activités commerciales (commerces d'équipement)
- U7 - Secteur à vocation touristique (commerces d'équipement)
- U8 - Secteur à vocation d'activités économiques et tertiaires

Zone d'urbanisation (Z)

- ZAU - Secteur à urbanisation immédiate à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
- ZALU - Secteur à urbanisation immédiate à vocation d'activités économiques
- ZADU - Secteur à urbanisation différée à vocation d'habitat
- ZALU - Secteur à urbanisation différée à vocation d'habitat - zones exposées du PPR et après modification ou révision du PLU
- ZALU - Secteur à urbanisation différée à vocation d'activités économiques après révision du PPR et après modification ou révision du PLU

Zone agricole (A)

- A - Secteur à vocation agricole
- Ap - Secteur à vocation agricole et conchylicole en espaces remarquables
- Ap - Secteur à vocation agricole protégée
- A - Secteur à vocation agricole en espaces remarquables

Zone naturelle (N)

- N - Secteur naturel
- N1 - Secteur naturel autorisant le stationnement temporaire de caravanes
- N2 - Secteur naturel à vocation d'équipement d'intérêt collectif et de services publics
- N3 - Secteur naturel occupant les zones d'épandage
- N4 - Secteur naturel à vocation d'activités équestres
- N5 - Secteur naturel autorisant le regroupement de parcs familiaux
- N6 - Secteur naturel à vocation d'équipement de sports et de loisirs
- N7 - Secteur naturel en espaces remarquables
- N8 - Secteur naturel à vocation touristique (commerces d'équipement)
- N9 - Secteur naturel à vocation touristique (commerces d'équipement)
- N10 - Secteur naturel à vocation d'activités commerciales

LISTE DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) SECTORIELLES

Numéro	Désignation	Superficie	Vocation
A7	Rue de Laubrie	233,27	Habitat
B7	Route de Sainte-Marie	10085,01	Équipement
C7	Secteur de la Prairie	19784,5	Habitat et Équipement
D7	Chemin de la Croix Blanche	8296,53	Habitat

LISTE DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) THÉMATIQUES

Numéro	Désignation
Th0	Entrées et travées de bourg
Th13	Paysage: intégration des îsnières urbaines
Th17	Paysage: espaces libres protégés
Th19	Paysage: intégration des installations de plage
Th20	Commerces

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°	Désignation	Superficie	Bénéficiaire
EA.07	AMÉNAGEMENT DE VOIE	126,59 m ²	Commune du Bois Plage en Ré
EA.07	PROTECTION D'UN ÉQUIPEMENT D'INTÉRÊT COLLECTIF	121,81 m ²	Commune du Bois Plage en Ré
EA.07	PROTECTION D'UN ÉQUIPEMENT D'INTÉRÊT COLLECTIF	99,22 m ²	Commune du Bois Plage en Ré
EA.07	PROTECTION D'UN ÉQUIPEMENT D'INTÉRÊT COLLECTIF	120,02 m ²	Commune du Bois Plage en Ré
EA.07	PROTECTION D'UN ÉQUIPEMENT D'INTÉRÊT COLLECTIF	349,08 m ²	Commune du Bois Plage en Ré
EA.07	PROTECTION D'UN ÉQUIPEMENT D'INTÉRÊT COLLECTIF	104,06 m ²	Commune du Bois Plage en Ré
EA.07	PROTECTION D'UN ÉQUIPEMENT D'INTÉRÊT COLLECTIF	101,80 m ²	Commune du Bois Plage en Ré
EA.07	AMÉNAGEMENT DU GABARIT DES GABRIETTES	28,48 m ²	Département de la Charente-Maritime
EA.07	AMÉNAGEMENT DU GABARIT DES GABRIETTES	28,48 m ²	Département de la Charente-Maritime